

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-huit, le 31 mai, les membres du Comité syndical se sont réunis à TARON SADIRAC VIELLENAVE sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

<b>Nombre de délégués</b>	<b>21</b>
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	2
Dont représentés	0
<b>Votants</b>	<b>20</b>
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0

**Membres présents :** Mmes BITAILLOU FRANCOISE, DUFRECHE MARIE-HELENE, MAILLOT MARIE CHRISTINE, PLANTE MICHELE  
Mrs CAU-MIL THIERRY, CAZALIS JEAN, CERISERE JEAN-JACQUES, COSTADOAT PIERRE, ERIZABAL CHRISTOPHE, GUIRAUT JEAN, HUBERT MARTIN, JONVILLE BERNARD, LACOSTE PIERRE, LAHORE CHRISTOPHE, LAHORE JEAN-PAUL, LECHON ALAIN, MARTENS CARLE, MICHEL DOMINIQUE, MONSEGU MICHEL, PELANNE CHARLES

**Etaient excusés :** Mme ARGILAGA MARIE-CLAUDE  
Mrs LANNUSSE-CAZALE ANDRE, PAULIEN RENE

**Secrétaire de séance :** MAILLOT MARIE CHRISTINE

### N°2018-E6 – FINANCES –TARIFS ALSH EXTRASCOLAIRE ET MERCREDIS

#### RAPPORT

Mme la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité de modifier les tarifs de l'activité Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les périodes de vacances et des mercredis.

En effet, les tarifs actuels présentent des difficultés dans leur mise en application et nuisent à une lisibilité pour la structure, comme l'a relevé l'étude préalable au PEDT.

En outre, par décision du DASEN, dès la rentrée de septembre 2018, l'ensemble des écoles qui dépendent du Syndicat reviennent à une organisation du temps scolaire sur 4 jours. Il convient donc d'ouvrir l'ALSH le mercredi sur la journée entière, conformément aux engagements pris dans le cadre du PEDT.

Enfin, par conventionnement avec la CAF, les tarifs doivent être modulés en fonction des ressources, permettant ainsi au plus grand nombre un accès à l'ALSH.

Mme la Présidente propose donc qu'à compter du 09 juillet 2018, les tarifs soient identiques en période scolaire et en période de vacances :

ALSH	CAF 64		MSA 64	
	Allocataire	ATL	Allocataire	Bons vacances
Journée	9 €	5 €	9 €	3.5 €
Demi-journée	4.50 €	2.50 €	4.50 €	1.75 €

Il est précisé que ces tarifs s'entendent avec repas et pour les ressortissants des caisses CAF et MSA des Pyrénées Atlantiques.

#### DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**DONNE** un avis favorable aux tarifs ci-dessus

**PRECISE** que ces tarifs seront mis en œuvre pendant l'activité ALSH des vacances et du mercredi à compter du 9 juillet 2018

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Michèle PLANTE

**SYNDICAT DES ÉCOLES  
DE LA RÉGION DE GARLIN  
64330 GARLIN**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 01/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/06/2018